



Journée internationale contre la 5G du 25 janvier En France, les associations saisissent le Conseil d'Etat

En octobre, Priartem et Agir pour l'environnement avaient appelé à un moratoire (soutenu par plusieurs ONG) sur le développement de la 5G, eu égard aux risques que fait peser ce projet pharaonique sur la santé, l'environnement, les libertés publiques... Aujourd'hui, **les deux associations vont engager un recours devant le Conseil d'Etat contre la décision prise le 27 décembre dernier qui lance les enchères des fréquences 5G en France.**

« Alors que ce projet d'ampleur aurait dû faire l'objet d'un débat public en bonne et due forme, comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, le gouvernement lance cette nouvelle technologie dans la plus grande précipitation, sans en mesurer les conséquences » dénonce Stephen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement.

Sophie Pelletier, présidente de Priartem enfonce le clou : *« Alors que la sobriété énergétique et électromagnétique sont inscrites dans la loi, on sait déjà que le déploiement de la 5G augmentera la consommation électrique, évaluée par certains experts à 10 TWH, soit l'équivalent d'une centrale comme Fessenheim ainsi que l'exposition aux ondes de la population avec la multiplication par 8 selon l'ANFR du nombre de points atypiques - supérieurs à 6 V/m. »*

Pour Me Lafforgue, avocat des associations, cet arrêté est contestable : *« Le passage à la 5G aura des conséquences sur l'environnement. Une évaluation environnementale aurait donc dû être mise en œuvre. Cette évaluation est d'autant plus importante que l'incertitude est grande sur les conséquences sanitaires d'un tel déploiement, qui se ferait au mépris de la réglementation européenne et nationale sur la protection de la santé et le respect du principe de précaution ».*

Priartem et Agir pour l'environnement accompagneront cette procédure judiciaire du lancement d'une pétition en ligne en soutien à leur demande réitérée de moratoire.